



Thomas Simoens

## À la rencontre de la CHASSE

*Une fête Saint-Hubert osée après le succès de la première en 2014 !*

La barre était en effet déjà haute mais l'ambition de cette deuxième était de faire encore mieux. Grâce à l'implication sans faille de la part de l'initiateur Jean-Louis Mansois, des associations communales et extérieures, des propriétaires, du conseil municipal et de ses employés ainsi que des bénévoles cette journée, à la météo au départ incertaine, a été concrétisée en un véritable succès très fréquenté et fort complimenté. Les chiffres parlent d'eux mêmes : cinq cent personnes environ prirent part à la messe, près de sept cent repas servis par le traiteur, six cent tickets de tombola vendus et une très bonne fréquentation au barnum du CDF..

➤ pages 4-6

**SOMMAIRE**

- Éditorial **P** 2
- Le « Boum » du 25 octobre dernier **P** 2
- La boucherie fait peau neuve **P** 3
- Trafic et vitesse... **P** 3
- Fête Saint-Hubert : à la rencontre de la chasse **P** 4 - 6
- Comité des fêtes - Téléthon - Marché de Noël **P** 6 - 7
- ASSPM : Ménage d'automne **P** 8
- CPN : un WE aux champignons **P** 9
- Une bien belle maison qui appelle quelques travaux... **P** 11
- Histoire : pourquoi la Croix de Bordeaux ? **P** 12
- Gazouillis Le rouge-gorge **P** 13
- Compte-rendu de conseil municipal **P** 14- 16
- La photo de saison **P** 16
- Jeux & Solutions **P** 17-19
- À votre service **P** 19-20

 **BOUCHERIE - CHARCUTERIE**  
**Changement de propriétaire**  
 Ouverture le 7 décembre ➤ page 3

➤ **Marché de Noël**  
 Dimanche 11 décembre | à partir de 11 h  
 Maison de village

➤ **Vœux du conseil municipal**  
 Samedi 14 janvier 2017 | 18 h 30  
 Maison de village

**L'Édito** par *Christian Lordi*

Comme vous vous êtes rendus certainement compte, nos agents des espaces verts ont procédé au nettoyage des trottoirs encombrés.

Dans notre arrêté du 15 juillet 2014 que nous avons distribué dans toutes les boîtes à lettres de notre village, nous rappelions les obligations des riverains quant à l'entretien des trottoirs jouxtant leur propriété. L'entretien n'est pas fait que pour l'esthétique mais aussi pour la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite.

Le trottoir revêt en effet de nombreuses fonctions essentielles à l'activité urbaine dont la principale est sans aucun doute la possibilité d'accorder à l'ensemble des piétons, quelles que soient leurs aptitudes, un espace de circulation sûr et confortable. Dans la traversée d'un village pourvu par endroit de petits trottoirs, avec une moyenne journalière de 2696 véhicules dont 78 poids lourds, il est impératif de ne pas obstruer cet espace piétonnier.

Parmi les articles de cet arrêté le 2.3 – Libre passage précise : « Les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage sur les trottoirs des piétons, des poussettes et personnes à mobilité réduite. Ils devront veiller à respecter, lorsque la largeur du trottoir existant le permet une largeur minimale de chemin accessible de 1,20 mètre, telle que préconisée par les textes législatifs et réglementaires(1) en vigueur. En cas de largeur inférieure toute plantation et aménagement entravant le passage est interdit... »

(1) Code de la voirie routière, art. R. 116-2, infraction punis de l'amende de contravention de cinquième classe 1 500 € Code pénal art. 131-13.

Or l'état de certains trottoirs ne permettait pas la libre circulation des piétons, pour des raisons de sécurité dont nous sommes responsables, nous avons dû procéder au déblaiement de ceux-ci, en lieu et place des riverains. Nous avons d'ailleurs reçu des plaintes de la part de Pormortais gênés dans leurs déplacements.

Nous espérons que dans l'avenir une compréhension s'installe et que ceux-ci comprendront la nécessité de ce nettoyage pour le bien vivre ensemble, en sécurité et en aspect, sans contribuer à l'augmentation des impôts communaux.

# BIG BANG !

Le 25 octobre dernier à 14 h 18, toutes les personnes présentes dans la commune et ses environs n'auront pu manquer d'entendre et de ressentir une déflagration très importante...

Ni la gendarmerie, ni les pompiers n'étaient au courant d'un incident majeur dans les environs jusqu'à ce qu'un petit plaisantin se permette d'appeler le 18 pour signaler que l'usine WH2\* de Port-Mort venait d'exploser et était « en flammes » ! Mauvaise pioche, de l'hydrogène venant à exploser dégage de l'énergie sous forme de chaleur, de lumière et de bruit, mais pas de flammes...

Le SDIS s'est bien évidemment déplacé avec du matériel conséquent sans trop savoir de quoi il s'agissait pour la bonne et simple raison que le site d'exploitation de WH2\* destiné à produire de l'hydrogène stocké sous forme solide n'existe pas encore !

La « détonation » s'est finalement avérée provenir d'un avion de chasse de type Rafale en entraînement franchissant le « mur du son »...

Le ministère de la Défense peut effectivement donner ordre à l'aviation d'envoyer des chasseurs pour palier à des situations d'urgence telles que des pertes de radio avec des avions de ligne ou cargo les autorisant au besoin à franchir le mur du son afin d'accompagner l'avion en détresse potentielle au plus vite. Plusieurs dizaines d'interventions de ce type ont lieu par an occasionnant parfois de grandes inquiétudes au sein de la population...



Droits réservés

■ **ALAIN CLERFEUILLE**

*Le mur du son est un phénomène physique aérodynamique caractérisé par l'atteinte d'une vitesse au moins égale à celle de la vitesse du son dans l'air à 20°C, soit 340 mètres par seconde ou 1 224 km/h.*

*\* Pour en savoir plus sur la future activité de WH2, veuillez vous reporter au N°. 60 - 2013 du JPM - pages 10 à 12  
[http://www.port-mort.com/jpm/JPM\\_AUTOMNE\\_2013\\_web.pdf](http://www.port-mort.com/jpm/JPM_AUTOMNE_2013_web.pdf)*

**Conseil Municipal**  
**VŒUX 2017**  
**Samedi 14 janvier**



**18h30 Maison de village**

# Changement de propriétaire La boucherie fait peau neuve

**OUVERTURE LE MERCREDI 7 DÉCEMBRE**



La boucherie communale reprise des Lucet en 2010 par Sylvain et Samuelle Regnault était en vente depuis maintenant de nombreux mois et elle avait trouvé acquéreur depuis quelques temps déjà mais diverses tracasseries administratives ont retardé la signature finale.

C'est désormais chose faite, et **Éric Boucher**, employé boucher depuis un peu plus de trente ans dans le Val d'Oise ouvrira les portes de la « boucherie - charcuterie - épicerie - traiteur » **EVB**, le **mercredi 7 décembre prochain**.

Éric ne sera pas seul dans cette nouvelle aventure. Son fils **Valentin**, âgé de 20 ans, titulaire d'un CAP de serveur et jusqu'à présent au service d'un traiteur de renommée, va le seconder tout en passant son CAP de boucherie. L'idée derrière cette association étant bien évidemment qu'il y ait un jour « transmission » du commerce.

Comme ses prédécesseurs, Éric n'entend pas restreindre son commerce à la simple *boucherie - charcuterie* et souhaite développer les services de proximité. L'épicerie restera donc d'actualité ainsi que les préparations *traiteur* qu'il a hâte de développer.

La viande de bœuf proviendra de race blonde d'Aquitaine ou limousine et le veau de Corrèze. Le porc sera fermier et élevé sur lin et la volaille également de provenance fermière.

## Les nouveautés proposées par EVB

- > Livraison à domicile (périmètre d'action exact à définir)
- > Service de mise sous vide pour une meilleure conservation
- > Rôtissoire à poulet (le week-end au départ)
- > Mise à disposition de matériel festif :
- Raclette • Fondue • Pierrade • Plancha



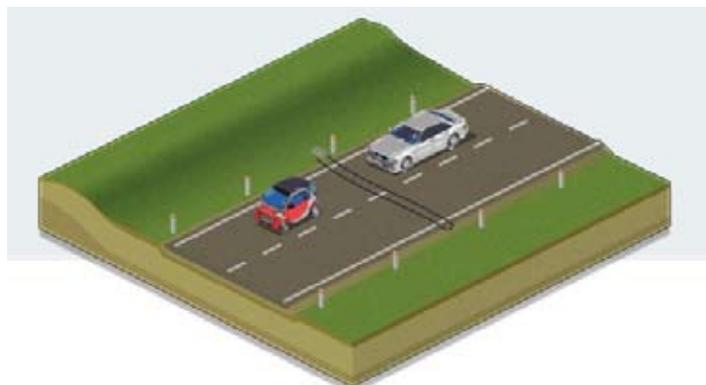
## Horaires

Mardi > Samedi | 7h30 - 13h00 | 14h30 - 19h30  
Dimanche | 7h30 - 13h00  
Fermé le lundi

Le n° de téléphone historique de la boucherie ne change pas !

**02 32 52 60 50**

■ ALAIN CLERFEUILLE



# Trafic et vitesse..!

Nous avons procédé avec l'appui de la Direction des routes à des contrôles de trafics et de vitesse devant l'école pendant la semaine du 14 au 21 septembre 2016. Nous vous proposons ici les statistiques les plus marquantes.

➤ **Trafic quotidien moyen - deux sens cumulés**  
**2 696 véhicules**, dont 77 poids lourds.

➤ Sur ce tronçon dont la vitesse est limitée à 30 km/h, en moyenne **seulement**

- > 5,7 % des véhicules légers,
- > et 3,9 % des poids lourds

**respectent cette limitation.**

> **46,6%** des véhicules y roulent à **50 km/h**.

> Sur l'ensemble de la semaine concernée, si cette limite de 50 km/h pour le déclenchement de l'infraction avait été appliquée **7 728 véhicules dont 197 poids lourds auraient été passibles d'amende.**

➤ **Le palmarès des infractions** sur la semaine :

- > 192 véhicules légers dans la plage des 70-80 km/h,
- > 40 véhicules légers dans la plage des 80-90 km/h.
- > 8 véhicules légers au delà de 130 km/h, dans des créneaux horaires critiques : 9 h, 14 h, 16 h et 18h.
- > 2 poids lourds dans la plage des 110-120 km/h à 11 h et 16 h.

➤ Suite à ces constatations, lors de notre dernière rencontre avec la Direction des routes, il nous a été donné un accord verbal de principe pour la pose de panneaux « **CÉDEZ LE PASSAGE** » sur la Grande Rue à toutes les intersections hormis la rue Dubosc :



- > Direction Vernon - Les Andelys :
  - rue de la Mi-voie
  - rue Delamotte
  - route de la Table

- > Direction Les Andelys - Vernon :
  - rue du Barrage
  - rue de la Vieille Côte
  - rue de Châteauneuf \*
  - rue Haguerite
  - rue de Falaise
  - rue Pointe-Mulle
  - rue du Port

\* La signalisation devant être uniformisée le Stop sera donc remplacé.



■ CHRISTIAN LORDI

Un événement couronné de succès!

# À la rencontre de la chasse



Le 11 Septembre dernier la Société de chasse aidée par la Municipalité, les associations de Port-Mort (le Comité des Fêtes, la sauvegarde, l'ALPM, les Parents d'élèves) ont organisé la Fête Saint-Hubert qui s'est déroulée sous un magnifique soleil, commandé certainement par notre Patron, et attirant pas moins de 1 500 personnes au cours de la journée.

À 10 h, premier défilé de chiens sur le ring, déjà de nombreux visiteurs sont présents.

À 11h, la Messe St-Hubert célébrée par le Père Frat, accompagné par les sonneurs de la St-Hubert d'Évreux ainsi que Mirène Menet et Bernard Tixier eût un franc succès puisque près de 500 personnes y assistèrent assis ou debout. L'équipage des pierres cassées et d'autres chiens vinrent se faire bénir au cours de la cérémonie. L'autel dressé en bas de l'allée de tilleuls face au château et superbement aménagé par la Sauvegarde a donné à cette messe un cachet exceptionnel.

La restauration assurée par Leroy traiteur se montra à la hauteur du reste de la fête puisque pas moins de 650 repas furent servis. Le Comité des Fêtes assura avec le brio que l'on connaît le service « boissons et desserts ».

Les visiteurs, chasseurs ou non, purent admirer au cours de la journée, différentes démonstrations :

- L'équipage des Pierres Cassées de la Forêt de Lyons, composé de 6 cavaliers et 30 chiens qui firent un parcours, à plusieurs reprises, le long de la forêt et même des incursions au milieu des visiteurs, à leur plus grand bonheur.

- Le berger Pascal Bourdon, nous montra combien ses chiens étaient efficaces soit en travaillant dans l'enclos avec des moutons et en se promenant sur la fête avec son troupeau d'oies.

- La présentation des races de chiens de chasse sur le ring par le vice-président de la société canine de l'Eure Jean-François Maillet, attira de nombreux spectateurs. Un défilé clôtura cette présentation. Au cours de cette présentation on a pu admirer Laure Ducasse avec ses chiens et son aigle du Mexique.

- La démonstration de rapport à terre par des chiens d'arrêt et des retrievers fut suivie avec attention par un public nombreux. Une coupe fut remise au chien qui obtint le meilleur temps et dont le propriétaire est Jean Marc Binet.

- Un lâcher de pigeons par des colombophiles locaux enchantés les jeunes et les moins jeunes.

- L'AFPECA 76, club de dressage, nous fit une démonstration de ce que l'on pouvait obtenir d'un chien d'arrêt après une participation régulière à ses séances d'éducation canine.

Le vendredi et le samedi une trentaine de bénévoles ont aménagé le terrain en particulier à monter 600 m<sup>2</sup> de barnums.



■ Le Père Frat a célébré la messe avec les sonneurs de la St-Hubert d'Évreux devant un auditoire d'environ 500 personnes installé dans l'allée de tilleuls de la voie royale du château..





C'est ainsi que tout au long de la journée les visiteurs purent rendre visite aux différentes associations de chasse spécialisées du département qui occupèrent une partie de ces barnums. Nombreux furent ceux qui s'initiaient au tir à l'arc et au tir laser.

Les deux armuriers présents eurent également une fréquentation importante ainsi que les stands des produits régionaux et du cuir.

Les promenades à poney du Petit Haras de Courcelles enchantèrent nos jeunes visiteurs.

Les promenades en calèche permirent aux moins bons marcheurs de rejoindre la fête d'une façon agréable, merci à Jeanine.

Les chiens de chasse dont les cages étaient disposées le long de l'allée de tilleuls reçurent également la visite d'un nombreux public. Ces chiens tous inscrits au LOF étaient présentés par les membres des clubs de race et beaucoup étaient titulaires de prix de beauté ou de travail.

Nicolas Gavard Gongallud, Directeur de la Fédération des Chasseurs de l'Eure, anima la journée avec une verve inégalable, et nous présenta la chasse, les divers exposants, la meute, les démonstrations..., accompagné par les sonneurs de la St Hubert d'Évreux qui furent très applaudis.

La société avicole de l'Eure présenta un éventail important d'espèce d'oiseaux.

Pour conclure la journée le tirage de la tombola attira les visiteurs possesseurs des 600 billets vendus.

La journée qui, grâce aux participants, Fédération des Chasseurs, associations de chasse spécialisées, clubs de race, exposants, bénévoles, fut un franc succès dans un cadre agréable, dans une ambiance sympathique. Cette manifestation avec ses 1500 visiteurs mit aussi notre commune en valeur.

Elle permit aux visiteurs non chasseurs de rencontrer le milieu de la chasse sous son aspect véritable, tant dans l'éthique, que le travail des chiens, la gestion de la faune sauvage et de ses habitats, et sa participation à la biodiversité.

Merci à tous ceux qui ont fait de cette fête une réussite.

Merci aux propriétaires qui nous ont aimablement prêté leurs terrains.

Merci à la Municipalité de Port-Mort pour sa participation financière et de la mise à disposition de son personnel.

Merci à Monsieur le Maire et aux conseillers municipaux qui ont tout de suite adhéré au projet et se sont investis dans la manifestation.

■ **LUCIEN CAILLOT & JEAN-LOUIS MANSOIS**  
PHOTOS THOMAS SIMOENS



■ Trois grands acteurs de la manifestation en instantané !



■ L'aigle du Mexique de Laure Ducasse.



A. Clerfeuille

■ Beau spécimen de poule Brahma, en vente chez l'un des exposants.



■ Promenades en calèche grâce à Jeanine.



■ Lâcher de pigeons par des colombophiles locaux dans un ciel menaçant



■ Les chiens du berger Pascal Bourdon ont démontré leur efficacité tout au long de la journée, y compris au sein du public.



■ Présentation de chiens.



# Ménage d'automne

Le 25 septembre dernier, une bonne vingtaine de participants étaient au départ de la Maison de Village dès 9 heures. Plusieurs petits groupes ont été constitués pour nettoyer : les berges de Seine, les abords de la forêt allant sur Courcelles, et quelques rues au passage...

Notre « butin » moins conséquent que les fois précédentes (mais nous avons déjà fait un nettoyage au printemps) est en quelque sorte une « petite victoire » mais il n'en reste pas moins que nous nous sommes posés beaucoup de questions en ce qui concerne les déchets ramassés :

En énorme quantité le long de la Seine (déjà constaté lors du nettoyage de printemps) cotons tiges et/ou bâtons de sucettes, morceaux de polystyrène, emballages de confiserie, bouchons et bouteilles en plastique, briquets, etc.. Par contre beaucoup moins de gros déchets ont été rencontrés (pare-choc de voiture quand même, etc.).

Après recherche afin d'expliquer ce phénomène, voici un passage d'article que nous avons trouvé sur ce sujet : « 3 000 cotons-tiges, 900 bâtons de sucettes, 70 seringues, échoués par an, sur seulement 100 mètres de rivage *naturel* de la Seine Normande. C'est un aperçu de l'armada de plastique qui se dirige vers la mer. La Seine est un égout ».

D'où viennent ces déchets ? « Les cotons-tiges, tampons hygiéniques et tous les déchets sanitaires viennent de nos toilettes » explique Laurent Colasse à *Normandie 76 actu*\*. En effet, tout n'est pas filtré et certains objets réussissent à passer le système de filtration. Si vous souhaitez en savoir plus : consultez le site SOS Mal de Seine\*\* où nous avons récupéré ces informations.

Enfin, la météo favorable, nous a permis encore une fois de terminer cette matinée dans la bonne humeur autour du pot de l'amitié très apprécié de tous car cela reste un moment de convivialité et de rencontre « pour une bonne cause ».

Merci aux volontaires, adhérents, enfants, conseillers municipaux et enfants pour leur participation à notre opération « nettoyons notre Village » avec un clin d'œil aux employés communaux qui se sont chargés de l'évacuation de notre collecte en déchetterie...

■ MARIE-CHRISTINE BARON



\* Normandie 76 actu  
<http://www.normandie-actu.fr/76actu/>  
 ou scannez le code !



\*\*Association SOS Mal de Seine  
<http://maldeseine.free.fr/>  
 ou scannez le code !



© ASSPM



© ASSPM



© ASSPM



© ASSPM



# Actus

texte et photos par *Françoise Labigne*

## ↘ The Very Big Show | Soirée Cabaret

**Samedi 8 octobre**

ANIMATION | Troupe du **Court Bouillon**  
MAISON DE VILLAGE



Une comédie, création de Frédéric Récamier, des comédiens amateurs, du dynamisme, une ambiance cabaret.

Une belle surprise que l'accueil : les spectateurs ont été reçus et placés par les artistes autour de petites tables rondes.

Les comédiens ont rempli l'espace : spectacle déjanté et insolite sur scène aussi bien que dans la salle.

Bravo aux artistes à la fois chanteurs acteurs et musiciens.

Quelle belle ambiance dans la Maison de Village ce soir-là !

Un grand merci à tous ceux qui ont osé en pousser la porte.

Ceux qui ont boudé cette soirée, ont loupé une création de qualité.

## ↘ LES JEUX DU JEUDI

C'est reparti depuis le 4 novembre !

**Tous les jeudis à partir de 14 h**  
à la Maison pour tous.

Les après-midi d'hiver sont longues, ne restez pas seul(e), venez nous rejoindre sans plus tarder !

## ↘ Foire-à-tout

**Dimanche 4 septembre**

ÉCOLE



La pluie, dès le matin, a effrayé les exposants, mais la foire-à-tout s'est déroulée normalement, un soleil timide ayant fini par chasser les averses.

Exposants, chineurs et promeneurs - peu nombreux - ont déambulé dans les allées, sans oublier de s'arrêter au stand restauration où les andouillettes de Jargeau ont remporté un vif succès.

Soleil et bonne humeur étaient dans les cœurs !

Merci à tous les exposants (40) et promeneurs pour cette belle journée. Merci, aux bénévoles qui nous ont donné un coup de main pour transporter et ranger le matériel, et aux courageux membres du Comité des Fêtes !

## ↘ NOËL DES ENFANTS

**Dimanche 4 décembre | 14 h 45**  
MAISON DE VILLAGE | OUVERT À TOUS

- Spectacle de marionnettes  
> « Un petit chaperon rouge complètement à l'Est »
- Maquillage - tatouage enfant par l'Association des Parents d'Élèves
- Photo avec le Père Noël
- Chocolats offerts aux enfants de moins de douze ans
- Goûter

## ↘ À VENIR...

■ **Dimanche 11 décembre** | Marché de Noël (Association des Parents d'Élèves et Comité des Fêtes)

■ Participation au **Téléthon** les 2-3 décembre

■ **Assemblée générale** : vendredi 10 février 2017

**Pormortais, nous vous attendons nombreux. Il y aura toujours une manifestation qui correspondra à vos goûts !**

**MARCHÉ DE DIMANCHE DE NOËL 11 DECEMBRE**  
Artisanal et gastronomique  
**A PORT-MORT**

De 9h à 18h Maison de Village  
Organisé par l'Association des parents d'élèves  
Avec la participation du Comité de Fêtes

➤ **À RETENIR POUR 2017...**

À tous ceux qui

Une pièce de théâtre de **Noëlle Renaude**  
**Samedi 18 mars**

*Dimanche d'été à la campagne à la fin des années 40. Les trois générations d'une même famille sont réunies dans un banquet pour la célébration du centenaire de l'aïeul, mais aussi pour toutes les commémorations possibles...*

*La dernière guerre est encore proche, celle d'Algérie se profile, mais on veut croire en l'avenir, on pleure ses morts, on rit, on danse, on mange, on boit et on porte des toasts « à tous ceux qui »...*

Et les 36 personnages, comme libérés du temps même de la fête, nous confient leurs espoirs et leurs blessures secrètes, leurs petites histoires croisant la grande...

Un spectacle tout public, divertissant, festif, émouvant.



➤ La Compagnie du 2<sup>ème</sup> Souffle allie ses forces dans un collectif de production et de diffusion regroupant le théâtre des Coteaux de Gaillon, la Cie Rhizome de St-André-de-l'Eure, Le Cube à essais - CG Cie d'Évreux, les Tréteaux d'Ailleurs de St-Aubin-sur-Gaillon, Cie de La Gerboise de Bonnières-sur-Seine, pour vous proposer son nouveau spectacle.

**PORT-MORT | MAISON DE VILLAGE**

**AFMTELETHON**  
LE COMBAT DES PARENTS  
LA VIE DES ENFANTS



**LA RECHERCHE, C'EST REFUSER DE BAISSER LA TÊTE DEVANT LA MALADIE.**

**2-3 DÉC. 2016 TELETHON.FR 3637**

SUR LES CHAINES DE FRANCE TÉLÉVISIONS ET PARTOUT EN FRANCE

LE DON EN LIGNE

LA LIGNE DU DON service 24/24 • prix appel



**VENDREDI 2 > 19 h**

| Soirée tennis de table

**SAMEDI 3 > 11 h**

| Animation diverses

| Restauration sur place

**TOMBOLA**

| pendant les 2 jours



**avec le support des commerces et entreprises de la commune**

# Pourquoi la Croix de Bordeaux..?

**Afin d'expliquer la présence de cette fameuse croix située sur le territoire de notre commune à la sortie du village en direction des Andelys / Cléry un petit rappel historique s'impose.**

Après la mort de Richard Cœur de lion en 1199, Philippe Auguste nourrit un espoir de paix plus solide. Jean sans Terre, frère de Richard et nouveau souverain Plantagenêt, n'est pas un fin stratège. Alphonse VIII, roi de Castille a besoin d'être secouru pour la reconquête de l'Espagne, envahie par les Arabes au VIII<sup>e</sup> siècle. Cette alliance entre les Maisons de Castille et de France aurait un autre avantage pour Philippe Auguste : les filles d'Alphonse VIII sont des petites-filles d'Aliénor d'Aquitaine et nièces de Jean sans Terre et ce mariage scellerait la paix entre les trois souverains.

L'heureuse élue sera la cadette « Blanche ». Elle épousera donc le prince Louis, futur Louis VIII. Aliénor d'Aquitaine est chargée du choix de l'épouse et de la mission de ramener celle-ci en France. Elle se rend au château de Palencia à la cour d'Alphonse VIII.

À la fin de l'hiver 1199, passé au château de Palencia, Aliénor et Blanche franchissent les Pyrénées et se rendent à Bordeaux où elles arrivent le 9 avril 1200, jour de Pâques. Elles sont accueillies par Elie de Malemort, archevêque du lieu. Celui-ci entièrement dévoué à la reine Aliénor à laquelle il doit ses titres et fonctions est chargé de la célébration du mariage.

Mais problème de taille, les croyants de France sont privés des célébrations de la liturgie : plus de messes, plus de mariages ni sépultures avec des prêtres. Philippe Auguste a des relations tendues avec le Saint Siège, celui-ci lui reprochant son inconduite conjugale. En effet, Philippe Auguste a répudié en 1193 son épouse Ingeburge de Danemark le lendemain de sa nuit de noces sans raisons avouées. Il la fit enfermer dans un couvent et se remaria trois ans plus tard avec sa favorite Agnès de Méranie.

Le pape Innocent III, ardent promoteur du règne de Dieu sur terre, en tant que son représentant, délégué par lui pour sauver l'humanité du péché, ne peut tolérer qu'un monarque chrétien porte atteinte à la sacralité du mariage et la bafoue au point d'épouser une maîtresse. Un roi qui rompt avec les pratiques religieuses et entraîne les siens sur le chemin de l'enfer doit être sévèrement condamné. En octobre 1199, Innocent III décide de jeter l'interdit sur les territoires que possède Philippe Auguste ; il prononcera lui-même la sanction au mois de janvier 1200.

Le royaume de France redevient alors un désert païen à une époque où la foi et la pratique catholique animent la quasi-totalité des habitants.

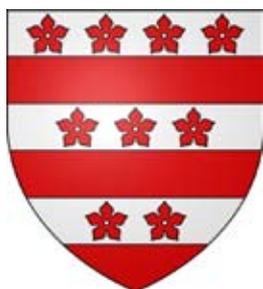


Alain Clerfeuille

Les pourparlers d'union engagés en 1199, avant la sentence pontificale, sont mis à mal. Louis et Blanche ne peuvent s'unir sur le sol de France. Une solution est trouvée sur la frontière entre les terres anglaises et françaises. Dans la vallée verdoyante de la Seine existe un village du nom de Port-Mort, où vivent des descendants de « Nor man\* ». Celui-ci possède deux paroisses, l'une en territoire français, la seconde en territoire anglais : c'est là que sera célébré le mariage afin que personne ne puisse un jour contester cette union.

Elie de Malemort accompagne donc Blanche sur les bords de Seine dans ce village mais avant de procéder à la célébration du mariage pour lever tout risque d'encourir l'annulation de leur union, l'archevêque va borner la frontière franco-anglaise en plantant une croix délimitant les deux territoires : au dessus possession anglaise dont église de Saint Martin de Châteauneuf où sera célébré le mariage fait partie, au dessous possession française. Cette croix prendra le nom de Croix de Bordeaux.

■ CHRISTIAN LORDI



Elie ou Héliès de Malemort né en 1162 archevêque de Bordeaux originaire de Malemort-sur-Corrèze dans le Limousin est le fils puîné\*\* de Géraud de Malemort et de Marguerite Albouy. Issu d'une ancienne famille, le premier seigneur de Malemort est cité vers 903. Elie de Malemort était d'ailleurs en cousinage éloigné avec Blanche de Castille : ils descendent en effet tous les deux de Rollon, chef viking à l'origine du duché de Normandie.

En 1182, Elie de Malemort est élu archevêque de Bordeaux, et légat du siège apostolique d'Aquitaine. En 1188, il procéda à la sécularisation de l'église Saint Surin de Bordeaux. Il décéda le 19 mars 1206. Cette même année, le siège fut mis devant Bordeaux par le Roi de Castille : ironie du sort... ou remerciement pour service rendu.

\* « Nor man » (Normand), littéralement « homme du Nord », nom donné par les Francs aux envahisseurs vikings.

\*\* Puîné ou puiné : Qui est né après un de ses frères ou une de ses sœurs.



Alain Clerfeuille

## Une bien belle maison qui appelle quelques travaux...

On dit des vieilles demeures qu'elles ont une âme et Pormortais et visiteurs l'ont bien compris en regardant cette superbe bâtisse située au centre de la commune et connue sous le nom de maison *Hatt* ou *Kronenbourg*. Mais qu'en est-il de cette propriété considérée par beaucoup comme patrimoine communal et qui est inscrite au PLU au titre de patrimoine architectural remarquable ?

### > Sécurité avant tout :

La propriété sise au 106 Grande rue a subi les outrages du temps. Certains éléments des bâtiments et ouvrages situés en limite de chaussée sont, en effet, tombés sur le trottoir mettant en danger le cheminement piétonnier. Ceci a eu pour effet en février dernier la prise d'un arrêté de péril interdisant l'accès au trottoir longeant la propriété. Quoique contraignant pour la circulation piétonnière, cet arrêté était nécessaire. Il a permis au propriétaire, sur les directives d'un architecte des Monuments historiques, de faire effectuer des travaux de sécurisation clairement visibles. Si la circulation piétonne a pu être rétablie, suite à ces aménagements, une certification de l'architecte reste requise pour la levée complète de l'arrêté. En effet, il reste encore à sécuriser un pigeonnier en bois, intervention délicate nécessitant l'emploi d'une nacelle. Souhaitons que ces travaux permettent la conservation, voire la rénovation d'une propriété remarquable à laquelle les Pormortais sont attachés.



Alain Clerfeuille



■ Filets et madriers ont été positionnés afin de prévenir l'éventuelle chute d'éléments. Le clocheton encore visible à droite sur la photo d'entête a été déposé.

### SOURCES :

> [http://generationshatt.free.fr/file/arbres/arbre\\_complet.pdf](http://generationshatt.free.fr/file/arbres/arbre_complet.pdf)

> Wikipedia

> Archives pormortaises

> Propos recueillis auprès des descendants

>> le conditionnel est parfois utilisé par manque de certitude historique

### > Un peu d'histoire

Le 3 octobre 1881, les Établissements Gustave Eiffel remportent le lot concernant la construction de toutes les parties métalliques et mobiles du barrage de Port-Mort.

L'ingénieur en chef d'Eiffel, Émile Nouguier, est responsable du projet de 1879 à 1889, mais il doit également plancher sur son projet de « pylone de 300 m » pour l'exposition universelle de Paris de 1889, et sur le terrain c'est l'ingénieur suisse Alfred Schmid (en médaillon) qui pilote le chantier et qui s'établit à Port-Mort.

De mémoire de ses descendants celui-ci aurait alors acquis une maison normande traditionnelle qu'il aurait entrepris de convertir en maison florentine :

extension en patio couvert vers l'arrière, toit plat avec terrasse couverte ; des travaux qui auraient été réalisés en 1900 et 1912. La famille Schmid aura une forte implication dans la vie communale et en particulier pour l'école.

Sa fille Yvonne, née en 1888, épouse en 1920 Jacques Hatt, digne descendant de Materne Hatten né au début du XVI<sup>e</sup> siècle, et à l'origine de la lignée Hatt qui créera ce qui deviendra la Brasserie Kronenbourg. Jacques Hatt en deviendra quelques années plus tard président du conseil d'administration. Ce sont aujourd'hui des descendants de la famille qui sont propriétaires des lieux.



■ La « villa » immortalisée en carte postale par le photographe André Lavergne de Vernon au début du 20<sup>e</sup> siècle.

■ A. CLERFEUILLE - G. ALQUIER



# Un week-end aux champignons



© CPN Port-Mort

**Je ne suis ni un végétal, ni un animal, j'ai un pied et pas de jambe, qui suis-je ? Un champignon bien sûr et le club CPN de Port-Mort m'a consacré un weekend !**

Grâce à une exposition prêtée par l'AREHN, les champignons ont dévoilé leurs secrets ! Ils appartiennent à un règne à part ni végétal car ils n'ont pas de chlorophylle, ni animal bien sûr.

Outre les enfants de l'école, 102 personnes sont venues la visiter à la Maison Pour Tous, les 5 et 6 novembre derniers.

Une cinquantaine de panneaux reprenaient la naissance et la reproduction des champignons, leur répartition, leur incroyable diversité, les nombreuses espèces et leurs différentes utilités.

- Certains se comportent comme de véritables éboueurs de la forêt lorsqu'ils poussent sur les feuilles mortes par exemple, d'autres en parasites s'installent sur les troncs d'arbres.
- Les microscopiques comme les levures entrent dans la fabrication du pain, ou du cidre ou de la croute du fromage.
- Quelques-uns servent à fabriquer des médicaments (la pénicilline), ou au contraire provoquent des maladies comme les mycoses.
- D'autres encore se comportent comme des insecticides ou des dépolluants.....
- Ils peuvent aussi s'associer à une algue pour donner un lichen

Et bien sûr il y en a qui se mangent !  
Mais attention, pas n'importe lesquels !



© CPN Port-Mort

Une application pratique a eu lieu le dimanche matin où 41 personnes se sont données rendez-vous pour une sortie cueillette et observation - c'est la tradition chez les CPN - des différentes espèces dans un bois public des environs.

Le monde des champignons n'a pas fini de nous étonner, ni de faire parler de lui. On estime à plus d'un million le nombre d'espèces, mais tout juste cent mille ont été identifiées. Et que dire de ce qu'en raconte Sciences et Avenir : « On envisage de l'utiliser pour dépolluer des sols contaminés. Ou de fabriquer, grâce aux sucres qu'il extrait des végétaux, des biocarburants ou des bioplastiques. Une entreprise américaine teste déjà une planche de surf fongique, 100 % biodégradable ! ».

■ GUILLEMETTE ALQUIER.

## LA CUEILLETTE DES CHAMPIGNONS NÉCESSITE QUELQUES PRÉCAUTIONS

- > Vérifiez que l'endroit où vous allez est public ou s'il est privé, demandez l'autorisation au propriétaire. Attention sur la commune de Port-Mort, la forêt est privée.
- > Ne pas ramasser plus de 5 litres par personne, la cueillette n'est pas un droit.
- > Il ne faut pas déraciner les champignons mais couper le pied, afin qu'ils puissent repousser l'année suivante, ni piétiner les lieux.
- > Prenez un panier, mais pas de sac plastique dans lequel ils s'abîment très rapidement ;
- > Ne ramassez pas un champignon que vous ne connaissez pas ou dont vous doutez de l'identité (confusion possible entre comestibles et toxiques). N'hésitez pas à montrer votre cueillette à un spécialiste (pharmacien...)
- > Évitez les sites pollués (les champignons sont des pièges à métaux lourds)
- > Se laver les mains après la cueillette ;
- > Les consommer rapidement et toujours les faire cuire\*.

\* Seul le champignon de Paris peut être consommé cru.



© CPN Port-Mort

### Lépiote

Le terme lépiote est originaire du grec « petite écaille, petite croûte », désignant de petites peluches ou tuiles qui sont la caractéristique principale de la cuticule du sporophore, la surface du chapeau de ces champignons.

Mais attention, si certaines grandes espèces sont de bons comestibles, d'autres au contraire sont particulièrement toxiques.



Guillemette Alquier

# Le rouge-gorge

**O**n dit que le rouge-gorge chercha un jour un arbre pour s'abriter du froid, l'hiver. Seul le houx lui offrit l'hospitalité. Le rouge-gorge se blessa avec ses feuilles piquantes, colorant ainsi son plumage en rouge. Depuis lors, tous les arbres perdent leurs feuilles en hiver, sauf le houx qui avait accepté de donner un abri à notre rouge-gorge. En souvenir, le houx porte toujours des baies rouges.

**Plumage :** Pas de jaloux, c'est à noter chez ce bagarreur, M. et M<sup>me</sup> arborent les mêmes couleurs : rouge orangé pour la poitrine et la face, cela va sans dire, blanchâtre pour le dessous, brun olive pour le dessus et les ailes et la queue, alouette ! Le bec est conique, les yeux noirs et vifs, comme notre oiseau. Bébé, lui est plus terne avec des taches ocrées, il devra attendre que jeunesse se passe pour rougir car, chez le rouge-gorge, plus tu es timide et inexpérimenté moins tu es rouge !

**Nidification :** Les couples se forment de décembre à février (à deux c'est plus facile de se réchauffer en hiver non ?). Monsieur y va à l'économie et ne fait pas de parade amoureuse, il a déjà dû accepter Madame sur son territoire, c'est bien assez ! C'est elle qui construit un nid bien caché, mais un peu n'importe où jusque... dans une boîte... de conserve, jetée là certainement par un écologiste qui a pensé à la nidification du rouge-gorge ! Trêve de plaisanterie, le nid est fait de feuilles et de mousse et tapissé de poils et radicelles qui ne valent pas un radis. En mai, 5 à 7 œufs blancs tachés de rouge sont pondus. Les parents nourrissent leur progéniture 15 jours au nid, les bébés deviendront indépendants à 3 semaines. Il peut y avoir 3 nichées de suite, Papa nourrissant les jeunots pendant que maman couve dans un autre nid qu'elle a construit (temps plein garanti !).

**Nourriture :** Il est surtout insectivore : chenilles, perce oreilles, coléoptères, fourmis, larves... sont au menu avec quelques araignées, mille pattes et lombrics pour varier l'ordinaire tout de même ! Il ne dédaigne pas non plus les baies et fruits comme mures, groseilles, fraises, sureau, lierre...

**Comportement :** Il est dit familier notre oiseau, il est vrai qu'il suffit de travailler au jardin pour le voir apparaître, à l'affût d'une bestiole à croquer sur le sol retourné. Une familiarité marquée d'intérêt sans doute, car c'est en fait un intolérant

peu sociable. Il voit rouge notre rouge-gorge, surtout s'il aperçoit la tâche rouge d'un congénère plastronnant ! C'est un bagarreur de première ! Il défend son territoire avec acharnement, en chassant les intrus (les combats peuvent être mortels). Il peut attaquer une pelote de laine pourvu qu'elle soit rouge ou se précipiter sur son reflet dans un miroir de rétroviseur par exemple (Aïe, ça fait mal ça !).

Il est souvent le corps dressé, bien droit (eh bien quoi, tu ne la vois pas ma tâche rouge !). Il est du genre remuant, voire excité, avec des mouvements saccadés de la queue et des ailes. Il se déplace par bonds, s'arrête brusquement, imprévisible. Il est fan de *break dance* en fait ! Il vole assez bas, mais se perche sur les arbres bien en vue pour chanter.

**Chant :** Il chante fort bien, mais le chant fait partie de sa panoplie de combattant et non de charmeur (tant pis pour les dames !). Il ne fait par-là que proclamer sa propriété territoriale (j'y suis j'y reste Na !). D'ailleurs s'il aperçoit une tâche rouge sur pattes à proximité, il chante de plus belle et se livre à des mimiques d'intimidation quand il ne fond pas dessus ! Lorsqu'il est très excité il répète « tic tic » et lorsque le temps est humide, il se fait mélancolique en émettant des « tsik tsik » (les rhumatismes peut-être ?). Il chante toute l'année, sauf en été.

Les rouges-gorges que vous voyez l'hiver ne sont pas forcément ceux qui fréquentent vos jardins l'été. En effet nombre d'entre eux sont migrateurs, dans ce cas, ils voyagent la nuit. En ce moment vous pouvez profiter du chant merveilleux de ce houspilleur si attachant malgré tout, et alors que pratiquement tous les autres oiseaux se sont tus.

Sources : les passereaux d'Europe de Paul Géroutet, [www.dehondt-desmets.fr](http://www.dehondt-desmets.fr)

■ G.A.

## DÉCLAREZ VOS RUCHES

DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE AU 31 DECEMBRE

- ☛ Une obligation annuelle pour tout apiculteur dès la première colonie d'abeille détenue
- ☛ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



### LES AVANTAGES DE LA DÉCLARATION



FAVORISER LE SUIVI  
DES POPULATIONS  
D'ABEILLES

INFORMER LES  
APICULTEURS EN CAS  
D'ÉPIDÉMIE OU DE  
RISQUE SANITAIRE





MOBILISER DES AIDÉS  
EUROPÉENNES POUR  
LA FILIÈRE APICOLE

DÉCLARATION SIMPLE ET GRATUITE AUPRÈS DE VOTRE GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE  
ENVOYER VOTRE NOM, ADRESSE ET LA LOCALISATION DE VOS RUCHES À [accueil@gds-eure.com](mailto:accueil@gds-eure.com)  
OU DÉCLARATION SUR : [mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)



NOUVEAU



« Le sourire d'un enfant »  
Aide aux enfants les plus démunis au Rwanda

Aujourd'hui domiciliée à Port-Mort, l'association a pour but premier, de venir en aide à des enfants du Rwanda, dont la scolarisation est compliquée, faute de moyens, ou dont les parents les ont quitté trop tôt. Le nom choisi pour l'association, « Inseko y'umwana » signifie littéralement le sourire d'un enfant dans la langue rwandaise.

"Inseko y'umwana" grandit peu à peu dans l'espoir d'apporter un peu plus de confort aux enfants les plus démunis.

Gabriel CAMPAGNE  
Internet : [lesouredunenfant.jimdo.com](http://lesouredunenfant.jimdo.com)  
ou scannez le code ci-contre !  
courriel : [lesouredunenfant@live.fr](mailto:lesouredunenfant@live.fr)





## CONSEIL du 13.09.2016

N°. 2016.4 | Mairie 20 h 30

**Présents :** Christian LORDI - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, François LABIGNE, Pascale LACHINE, François LEHALLEUR, Évelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS, Maryse MATIAS-CAETANO, Gérard MOREAU, Alain TRÉGLOS.  
**Absent(s) :** Alain SALLES  
**Secrétaire :** Gilles AULOY

**4.1. Désignation du secrétaire de séance**  
M. AuLOY Gilles.

**4.2. Approbation du compte rendu de conseil du 24 mai 2016**  
Le maire commence par expliquer la nouvelle présentation des comptes rendus de conseil avec la mise en place d'un système de numérotation pour pouvoir les relier avec une table des matières et un index alphabétique, comme la loi l'exige.  
Le procès-verbal de cette séance n'apportant aucune observation, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**4.3. Débat sur la création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> avril 2017 et d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> mai 2017**

**4.3.1. Poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe**  
Le contrat de l'emploi aidé arrive à terme au 31 mars 2017. Ce poste avait été créé à titre d'essai et il s'avère que celui-ci est nécessaire au bon fonctionnement des différentes tâches d'entretien sur la commune. Cependant la pérennisation de ce poste représente un budget annuel de 30 160 € (charges incluses), soit par an 21 300 € supplémentaire

par rapport au coût d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Deux solutions sont possibles :

- Soit continuer de recourir à l'emploi CAE (tant que celui-ci peut exister) mais en changeant régulièrement de salarié : ce qui n'assure pas toujours une bonne qualité du travail. D'autre part, il s'agit d'un poste qui laisse le salarié précédent en situation de précarité sans offrir de projet professionnel.
- Soit créer un poste permanent d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

**4.3.2. Poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe**  
La secrétaire de mairie part en retraite au 1<sup>er</sup> mai 2018 et il convient de prévoir son remplacement avec un doublon pour organiser la transition de ce poste. Compte tenu du planning des tâches avec des dossiers ponctuels et annuels (liste électorale, budget...), M. le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif au 1<sup>er</sup> mai 2017 pour assurer la bonne transition du secrétariat. Sur 2017, la dépense supplémentaire est chiffrée à 20 100 €.

Le maire indique que la prise en charge budgétaire de ces deux postes, dans ce contexte des baisses de dotation, ne peut se concevoir qu'en baissant l'auto financement de la section investissement pour cette année-là.

Après le 30 avril 2018, il n'y aura plus qu'un seul poste de secrétariat. D'autre part, l'ancien logement instituteur qui vient d'être réhabilité offre des ressources complémentaires au budget communal (9 600 €/an) et les cotisations sociales sur les indemnités du maire, devenu retraité, baissent.

Après avoir présenté ces différents points de vue et après discussion au sein du conseil, le conseil municipal décide :

1. De créer un nouveau poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, pour la pérennité de l'emploi et de supprimer le poste pourvu par un contrat d'accompagnement dans l'emploi (neuf voix pour et deux abstentions). Ces abstentions sont motivées non pas par la qualité des agents qui seront recrutés mais par une incertitude budgétaire.

2. De créer un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 (neuf voix pour et deux abstentions, celles-ci étant motivées par les mêmes raisons).

**4.4. Participation aux cotisations mutuelle du personnel**

La participation financière aux mutuelles qui avait été établie en 1990 (25 % de la prime) ne cadre plus dans les textes réglementaires. La participation par pourcentage n'est plus légale et le montant de la part employeur doit être exprimé sous forme d'un forfait.

Un décret en date du 8 novembre 2011 régleme la contribution financière à la couverture santé des agents. Deux possibilités sont possibles :

- Contribution sur tous les contrats qui auront été labellisés par des organismes agréés ;
- Contrat négocié avec une compagnie d'assurance. Dans ce cas, il faut établir un cahier des charges pour une mise en concurrence de plusieurs compagnies.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, souhaite :

• Continuer la participation financière aux complémentaires santé souscrites par les agents, de manière individuelle et facultative, dans le cadre de la labellisation.

• Verser à tout agent (titulaire ou contractuel), pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée, une participation de 20 € par salarié et 8 € par enfant à charge (jusqu'à l'âge de 20 ans).

Cette participation :

- Ne pourra excéder le montant de la cotisation qui serait dû en l'absence d'aide
- Sera proratisée par rapport à la durée hebdomadaire de travail
- Sera versée directement à l'organisme pour la couverture de ce risque.

Ces différentes modalités vont être soumises, pour avis, au Comité Technique Paritaire qui siège au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

#### 4.5. Remise d'un mois de loyer pour travaux

L'ancien logement instituteur vient d'être réhabilité et les locataires sont rentrés dans les lieux au 1<sup>er</sup> juillet. Dans le cadre de ces travaux, les sanitaires ont été refaits.

Cependant, les canalisations d'alimentation des toilettes et de la salle d'eau ont été réutilisées. Ces dernières n'ayant pas servi depuis plusieurs années étaient colmatées par la rouille intérieure qui se décollait en plaque et en empêchait leur utilisation.

Compte-tenu des vacances, le plombier n'a pas pu intervenir avant la fin juillet. Afin de les dédommager, le conseil municipal décide de ne pas facturer un mois de loyer.

#### 4.6. Remboursement acompte location maison de village

Notre maison de village était louée le samedi 17 septembre pour des fiançailles. Celles-ci ont été annulées et la personne qui a réservé la salle nous en a informés dès le mois de juillet. Elle sollicite le remboursement de l'acompte, d'un montant de 97 €, versé lors de la réservation.

Depuis une autre location a été prise pour ce même week-end.

Compte-tenu de ces éléments, les conseillers municipaux acceptent, exceptionnellement, de procéder au remboursement de l'acompte versé.

#### 4.7. Reprise dans la voirie communale de la rue des Sablons

Les copropriétaires du lotissement des Sablons ont effectué les travaux demandés pour la reprise de leur voirie. Dans l'éventualité d'une reprise de cette route par la commune et de son intégration dans la voirie communale, ceux-ci ont été réceptionnés par la CCAE.

Le conseil municipal doit maintenant accepter la reprise de cette voirie dans le domaine public communal et demander son intégration dans la voirie communale.

En conséquence, il autorise le maire ou un adjoint à signer tous les actes administratifs

nécessaires à l'acquisition de cette voie.

Après la signature de ces actes, il demande l'intégration de la rue des Sablons dans la voirie communale auprès de la CCAE.

Madame Lachine, habitante de la rue des Sablons, a souhaité ne pas prendre part à la discussion et au vote.

#### 4.8. Remboursement facture à M. François Labigne

M. Labigne a acheté des piles, que l'on ne trouvait pas, via une vente en ligne, pour les serrures électriques. Nous avons donc à lui rembourser un montant de 20,98 €.

Le Conseil Municipal en donne son accord.

#### 4.9. Modification statutaire Seine Normandie Agglomération

Les 3 ECPI sont amenés à fusionner pour créer SNA, à savoir la CAPE, la CCAE et Epte Vexin Seine.

Pour concrétiser ce projet de territoire, SNA doit être opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Pour ce faire, une modification statutaire anticipée des 3 ECPI doit être réalisée au second semestre 2016 (pour harmoniser leurs compétences). Ces nouveaux statuts seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur le changement des statuts de la Communauté de Communes des Andelys. Après avoir entendu ces arguments :

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL/BCLI/2014-52 en date du 22 juillet 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI n°2016-40 en date du 25 mars 2016 relatif au schéma départemental de coopération intercommunale du département de l'Eure ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/N° 2016-5353 du 3 mai 2016 portant projet de périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération issue de la fusion de la CAPE et des communautés de communes des Andelys et Epte Vexin Seine,

Vu la délibération de la CCAE, n° CC/16-62 du 12 septembre 2016 portant modification statutaire,

Vu le projet de statut joint en annexe,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la modification des statuts de la CCAE, en vue de la création de Seine Normandie Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de donner un avis favorable à la modification des statuts de la CCAE ci-jointe, qui sera applicable à compter de la date

prévue dans l'arrêté préfectoral afférent.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera affichée et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Sous-Préfet des Andelys, à Madame la Trésorière des Andelys et à Monsieur le Président de la CCAE.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

#### 4.10. Point sur le maintien de l'éclairage public grande rue centre du village

L'éclairage public, sur le centre du village, a été rétabli toute la nuit, à titre d'essai, par rapport à la qualité d'enregistrement des caméras vidéo surveillance.

Un avis est demandé au conseil municipal sur la poursuite ou non de ce principe qui peut, entre autre, créer une disparité entre les différents quartiers. Pourquoi éclairer cet endroit et pas le restant du village ? Le conseil municipal s'interroge sur le bien-fondé du maintien de l'éclairage toute la nuit sur ce tronçon, qui n'est budgétairement pas neutre pour la commune.

D'autre part les conseillers, à l'unanimité, sont déçus par l'utilisation faite de ce dispositif vidéo surveillance. Le temps de conservation des enregistrements (15 jours) autorisé par la CNIL s'est déjà avéré trop court en raison du temps nécessaire pour formuler une réquisition et l'autorisation pour la gendarmerie d'obtenir un extrait de visionnage : les 15 jours étaient écoulés et l'extrait d'enregistrement sollicité, détruit.

D'autre part, en cas de doute ou de suspicion, le maire ou un maire-adjoint ne sont pas autorisés à visionner, malgré les pouvoirs de police dont ils disposent. Il faut obligatoirement une plainte pour obtenir une réquisition.

L'utilisation des caméras, même si la qualité des enregistrements n'est pas la même, reste possible.

Au vu de ces éléments le conseil municipal décide l'extinction de l'éclairage public la nuit, sur la totalité du village, de 23 heures à 6 heures.

#### 4.11. Redevance occupation du domaine public France Télécom

Sur proposition des services Orange SA, il appartient à chaque commune de déterminer le tarif de droit de passage sur le domaine public routier.

Au titre de l'année 2016, les montants en sont les suivants :

26,334 km x 38,81 €	1 022,02 €
17,483 km x 51,74 €	904,57 €
Sous-répartiteur :	
0,50 m <sup>2</sup> x 25,87 €	12,94 €
<b>Total</b>	<b>1 939,53 €</b>



●●● Un titre sera donc émis à l'encontre des services d'Orange pour recouvrer cette somme.

Le conseil municipal s'étonne qu'il ne soit pas appliqué de redevance concernant le bâtiment du répartiteur téléphonique situé dans la cour de l'atelier communal. Celui-ci n'étant pas sur le domaine public de la commune mais sur son domaine privé, il n'est pas concerné par la redevance en objet.

Il est précisé que ce répartiteur est implanté depuis de nombreuses années et qu'il n'a jamais donné lieu à un quelconque dédommagement pour la commune. Pourtant celui-ci, compte tenu de son implantation nous prive d'une partie d'utilisation de la cour. D'autre part, il nous oblige à laisser un accès permanent par rapport à nos services techniques.

Pour des raisons de sécurité, le portail donnant accès à cet endroit va être remis en place et il faudra voir avec Orange comment organiser son accès.

Le conseil municipal souhaite que l'on revoit la convention qui a été passée pour établir également une redevance annuelle pour l'implantation de ce local.

#### 4.12. Compte rendu comité syndical du SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure)

Chaque conseiller a été destinataire, avec sa convocation, du procès-verbal établi lors de la dernière réunion du comité syndical (le 28 mai 2016). Celui-ci n'apporte aucune observation particulière de la part du conseil municipal.

#### 4.13. Observations et réponses rapport de la chambre régionale de comptes sur la gestion du SIEGE

Le SIEGE a été contrôlé par la chambre régionale des comptes. Comme précédemment cela doit être présenté et acté par le conseil. Chaque conseiller a été destinataire de ce rapport avec sa convocation. Il n'y a pas d'observations particulières sur ce point.

#### 4.14. Repas des aînés

Le repas des aînés est prévu pour le dimanche 16 octobre. Un point est fait sur son organisation (menu, achat divers, location vaisselle ...) et chaque conseiller fait part de ses disponibilités ce jour-là.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 15.

## Messes dominicales Église St-Pierre de Port-Mort Prochains offices



• 5 mars 2017

Renseignements :

Paroisse Saint Nicaise du Vexin Normand  
13 place de l'église - Écos  
27630 VEXIN-SUR-EPTE  
Tél : 02 32 52 01 49

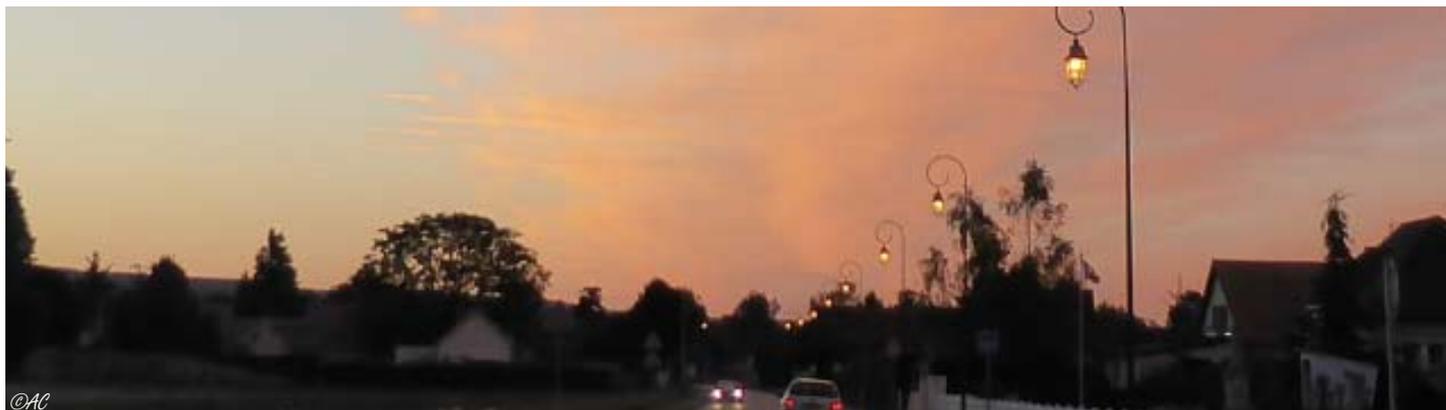
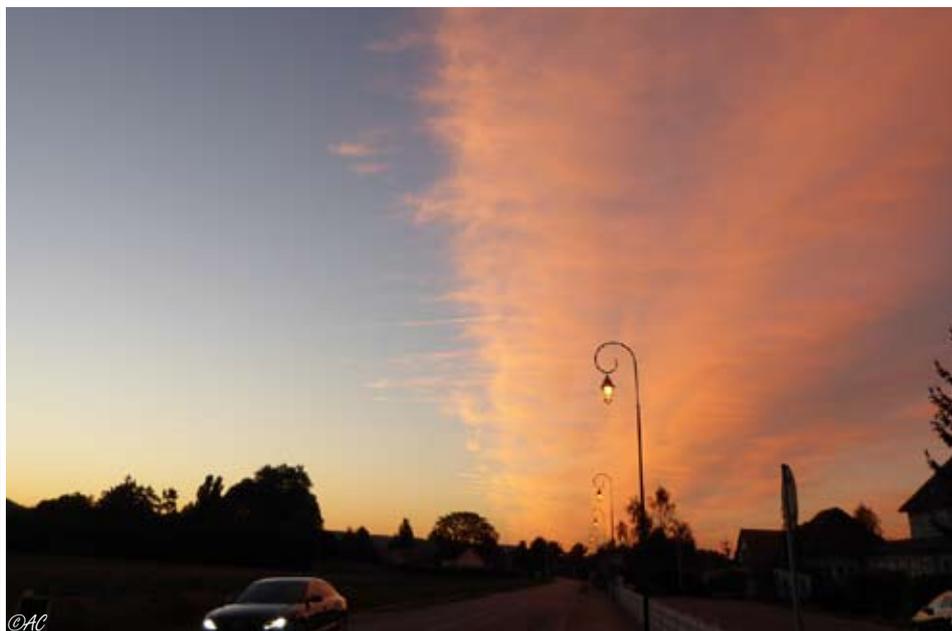
Une fois n'est pas coutume, mon complice du moment étant indisponible, je me permets de vous re-proposer une grille élaborée avec le complice de l'époque parue en octobre 2008...

NB : Les cases grisées font référence à des quartiers, rues, ou monuments de Port-Mort. ■ AC

## Photo de saison #10

par *Alain Clerfeuille*

*Aube automnale*



## MOTS FLÉCHÉS 43 (20) par Bernard Ciret - grille et Alain Clerfeuille - définitions

EXPRIME LE DÉDAIN	N'AJOUTE PAS	RAPPORTA	METTRE À L'ÉCART	APRÈS L'HEURE	DERRIÈRE LA TÊTE	POULIE	RAINURE
LE, FÉMININ	GRANDE RUE - SEINE	SUIT LE BIS	FOULES	EXISTE	ANIHLANT		
	UNE DES GREQUES		NÉGLIGÉ				
	CHANTE À L'OPÉRA						
FUT DEVANT 6 ET 8 CHEZ CITROËN	VENDEURS ILLICITES				CAMPING INTERDIT		
					PAS ENCORE DITE		
		GROS MANGEUR					BLESSERAIT
		ÉLÉMENTAIRE					
ENTRE LE CHÂTEAU ET LA ROQUE	JUSTIFIE			PARFOIS AU CENTRE DU FLEUVE		À QUI MIEUX MIEUX (À L')	
						DERRIÈRE L'ÉCOLE	
						PORTE LA BALLE	
						MARQUE LA PAGE	
RELATIF AU POINT LE PLUS ÉLEVÉ	CÉDER	MARQUE UNE TRANSITION	CÔTE ET FERME	365 JOURS	PARS	MASSE DE BEURRE	CHALEUR DIVINE
					USER		
					LAME		
DÉCÉDÉ		GROUPE D'HUMAINS				ESPACE À PIÉTONS	
		CONSOMME					
		SUR LA BRESLE		ACCÉLÉRA			
		VAINQUEUR DE COUPE		DETTE			NOTE
NORME			BONNE QUAND ELLE EST LUMINEUSE			À L'OUEST DE L'ALGÉRIE	
EN AVANCE							
						ÔTA LE HAUT	

## MOTS CROISÉS 56 par Gilles Auloy

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1										■					
2							■								
3										■					
4							■				■				■
5	■		■		■										
6		■		■		■			■		■				
7				■		■									
8				■			■			■					
9				■		■					■			■	
10			■							■					
11		■							■			■			
12	■					■						■			

**HORIZONTALEMENT :** 1. Complètement obséder - Moment convivial. - 2. Herschel l'a découverte - En médecine "qui traduit le physique en conflit psychique". - 3. Gigantesque - Le flanchet y est suspendu aussi. - 4. Condition de quelqu'un non noble - Indirectement il alimente le Congo - Adjectif possessif. - 5. Action de clavier. - 6. Né au mont Viso - D'eau ou de neige - Galatée l'aimait. - 7. Parfois déchirant - Marches en se dandinant. - 8. Produit par les feuilles aussi - Correspond au p français - Période de révolution - Située. - 9. Géologue Autrichien - Issues de la prune d'Agen. - 10. Point d'union chez le cheval - Renoncée - Parait il ! mieux vaut ne pas se découvrir d'un fil. - 11. Nous en texto - Unité de volume - En plus (de) - A perdue un peu de son identité en 1988. - 12. Roue - Uniquement employé à l'infinifit - Plateforme flottante.

**VERTICALEMENT :** A. Allant au-delà. - B. Vivacité brillante dans la conversation - Agréables autant que désagréables. - C. Fait de brins de matières diverses - Plantes très odorantes. - D. A tout son temps - En normandie - bricoleur et tailleur connaissent ce nom. - E. Spectacle japonais - Coupa. - F. Orateur attique - Liaison. - G. Angle. - H. Titre honorifique - Issues. - I. Rondelle d'acier dentée - Grande rapidité à faire quelque chose. - J. Amateur de musique - pronom. - K. Dieu - Indique la manière - Séché. - L. Une des quatre - Espèces animales exotiques commercialisées - vous abrégé - M. Arbre des régions chaudes. - N. Sont plus sages - Désarmée en 2005. - O. C'est lui qui est à l'initiative des lycées pour les jeunes filles - À l'écart.

## SUDOKU'S 34 par Sudoku Infini® Mindscape®

1 Facile 9 min.

	9	2			8			6
				9				8
8	4		3		5		2	9
9		8	5	7		6		4
			6				8	
	7	6	1			3		
3		4	8	2	7			
6	8					2	5	7
				5			4	

2 Difficile 18 min.

			2		9		7	
8								6
		6						3
	4		3	1				
		1				4		
		9						7
2			1	3		6		8
6		3	9		5	2		

3 Normal 12 min.

8				7			5	
				8	5			2
1	5	4				7		
4	7		6	3	2	8	1	
2		1	9		7	4	6	3
		3			4	2		
5						9	3	
	4			9	3			

4 Très difficile 25 min.

	3		7		8		2	
			2				7	
					5			4
	8	4			6			
			9				5	
2		5				3		
1			3			9	6	
			1				8	
	7			6		2		

## SOLUTIONS JEUX n°67

MOTS FLÉCHÉS 42

	B		S		T		E		C		P		C		
B	L	A	K	E	E	T	M	O	R	T	I	M	E	R	
	A	M	I	B	E	S		N	O		L	I	R	A	
T	N	P		O		U	R	T	I	C	A	N	T	S	
	C	L	O	U	E	N	T		R	A	T	A	I		
C	H	I	N	E		A	T	T	E	R	R	I	E	S	
	I	F		U	L	M				T	E	S		C	
P	S	I		R	A	I	D	E		E				T	H
	S	I	G		T		A		N			T	R	A	M
G	E	O		E	T	E	N	D	U				U	N	I
	U	N	I	V	E	R	S	E	L		H	A	T	T	
A	R	S		E	S	S	E			O	C		E	T	

MOTS CROISÉS 55

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1	P	R	A	N	D	I	A	L		C	C	P		I	O
2	E	O	N		R	E	N	A	C	L	E	R	E	N	T
3	R	U	C	H	E		E	T	R	O	N		U		E
4	S	T	R	E	S	S		T	A	I	E	S		T	E
T	P	I	E	U	S	E	M	E	N	T		A	M	I	
6	I	N		R	E	P	A	S		R	A	P	U	R	E
7	R	E	N	T	E		T		R	E	N	E	G	A	T
8	A		I	O		P	S	O	A	S		Q	U	I	
9	T	A	P	I	N	E		B	P		M	U	E	T	S
10	I		P	R	E	T	E		T	I		E	T		C
11	O	T	E	S		A	D	O	S	S	E	S		L	A
12	N	E	E		A	S	I	R		O	N		L	I	N

## ARTISANS

### Aménagements-rénovation-pose de Placo

Patrick MARÉCHAL J.P.L. Créations • 22, rue de Seine  
tél./fax. : 02 32 52 97 64 • mob. : 06 10 48 17 51

### Élagage - Entretien parcs & jardins

Philippe CARON • 64, Grande rue  
mob. : 06 70 02 16 85

### Électricité générale-installation de chauffage-motorisation de portails

Franck PLAQUET • 25, rue de la Mi-Voie  
tél. : 02 32 52 22 98 • fax. : 02 32 52 87 54  
mob. : 06 83 12 32 92

courriel : franck.plaquet.elec@wanadoo.fr

### Multi-services bâtiment

René MOUCHARD R.M. Rénovation Habitat  
30, rue de Pressagny

tél. : 02 32 77 40 18 • mob. : 06 26 85 72 84

courriel : mouchard.rene@laposte.net

### Paysagiste, multiservices

Benoist QUÉNAULT • 16, rue Bourgoult  
Service à la personne : défiscalisation à 50 %

tél. : 02 32 53 35 65 • mob. : 06 75 51 48 64

courriel : ben.que@hotmail.fr

### Tailleur de pierre

Christophe CHAPEL • 23, rue de la Mi-Voie  
tél. : 02 32 52 88 85 • mob. : 06 43 15 67 36

**Travaux d'Aménagement et de Rénovation**

Christophe LECACHEUX • 76, Grande rue  
tél. : 02 32 53 72 06 • mob. : 06 32 73 86 29

courriel : christophe\_lecacheux@yahoo.fr

### Travaux Plus

Christian FLAVIGNY • 120, Grande rue  
mob. : 06 09 65 61 12

courriel : christian.flavigny@wanadoo.fr

## ASSISTANTES MATERNELLES PMI

Validées au 28/06/2016

PMI : Protection Maternelle Infantile

**Malika FONTENEAU** • 19, rue des Loges

Nb. places temps complet : 3

Tranche d'âge temps complet : 0 - 6 ans

tél. : 02 32 52 42 69

**Nicole HOUSSAIS** • 37, rue de la Mi-voie

Nb. places temps complet : 4

Tranche d'âge temps complet : 0 - 6 ans

tél. : 02 32 53 88 29

**Anne QUÉNAULT** • 16, rue de Bourgoult

Nb. places temps complet : 4

Tranche d'âge 0 - 6 ans : 3

Tranche d'âge 2 - 6 ans : 1

mob. : 06 14 74 62 61

**Valérie TIRON** • 52, Grande rue

Nb. places temps complet : 4

Tranche d'âge temps complet : 0 - 6 ans

tél. : 02 32 21 38 77

**Méline TOUMIRE** • 7 bis, rue des Loges

Nb places tps partiel : 1

Nb places tps complet : 1

Tranche d'âge temps partiel : 3 - 12 ans

Tranche d'âge temps complet : 0 - 6 ans

mob. : 06 22 69 54 13

## ASSOCIATIONS

**Association de Loisirs de Port-Mort** (A.L.P.M.) \*

Frédéric LUCAS • mob. : 06 82 72 43 71

courriel : contact@alpm.fr • Internet : www.alpm.fr

**Association de Parents d'Élèves** \*

Anne QUÉNAULT • mob. : 06 14 74 62 61

courriel : apeportmort@outlook.fr

## Association des Propriétaires exploitants & Chasseurs\*

Jean-Louis MANSOIS • mob. : 06 70 20 26 64

courriel : jlmansois@aol.com

**Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort**

(A.S.S.P.M.) \*

Marie-Christine BARON

mob. : 06 01 77 11 84 • courriel : asspm@free.fr

**Club Connaitre et Protéger la Nature La Catignolle** \*

Jean-Louis BRETON • mob. : 06 37 09 66 24

courriel : cpn.port-mort@orange.fr

**Comité des Fêtes** \*

Françoise LABIGNE

tél. : 02 32 52 98 58 • mob. : 06 89 34 54 95

courriel : labigne.francoise.fl@orange.fr

**NOUVEAU Association Inseko Y'umwana** *Le sourire d'un*

*enfant - Aide aux enfants les plus démunis au Rwanda*

Gabriel CAMPAGNE

Internet : lesouriredunenfant.jimdo.com

courriel : lesouriredunenfant@live.fr

**Association de Yoga** (Yogaïa)

Caroline RIBEIRO • tél. : 02 32 40 42 26

courriel : yogaiaassociation@yahoo.fr

Maison de village, le vendredi de 10 h 00 à 11 h 30

**Stand - École de tir (armes à feu et arbalète)**

Jacques TOUZÉ • tél. : 02 32 21 92 85 (le soir)

mob. : 06 12 43 27 55

\* Domiciliation : 87, Grande rue (Mairie)

## BIBLIOTHÈQUE

Dominique MORCLETTE et Claudine LEPÊCHEUR

• 75, Grande Rue (École)

Samedi : 10 h - 12 h

Premiers jeudis du mois pour les enfants :

15 h 45 - 18 h 00

## COMMERCES

**BOUCHERIE-CHARCUTERIE-ÉPICERIE-TRAITEUR**

**NOUVEAU** Éric et Valentin BOUCHER

83, Grande rue

tél. : 02 32 52 60 50

du Mardi au Samedi : 7h30-13h00 • 14h30-19h30

Dimanche : 7h30-13h00

Fermé le Lundi

**BOULANGERIE-PÂTISSERIE** *La Baguette Magique*

Michaël & Caroline • 75 bis, Grande rue

tél. : 02 32 52 38 40

du Mardi au Samedi : 7h15-13h15 • 15h15-19h30

Dimanche : 7h30-13h00

Fermé le Lundi

**CAFÉ-TABAC-PRESSE-LOTO-RELAIS POSTE**

*Café de la Mairie*

Dominique BRUYANT • 104, Grande rue

tél. : 02 32 53 04 48

Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 7h30 - 19h30

Samedi : 8h00-19h30 - Dimanche : 8h00-13h00

Fermé le Mardi • Dépôt de pain le Lundi

## ÉCOLE MATERNELLE & PRIMAIRE

75, grande rue

**NOUVEAU** Direction : Lucie LE BOUX

tél. Maternelle : 02 32 52 22 58

tél. Primaire : 02 32 52 62 37

## ÉQUITATION

**Haras - Élevage, dressage, compétition**

Hervé GODIGNON *Haras SeaBird* • Ferme du Mesnil

tél. : 02 32 52 21 10

courriel : herve.godignon@libertysurf.fr

## Pension équine

Pascale & Frédéric LEFEUVRE *Le petit haras*

• Grande rue

tél. : 02 32 52 81 37 mob. : 06 75 50 65 36

courriel : frederic.lefeuvre0@orange.fr

**Transport de chevaux - Location de véhicules**

*Horse Location* • 120, Grande rue

mob. : 06 15 28 00 21 / 06 09 65 61 12

Internet : www.horse-location.com

courriel : info@horse-location.com

## ENTREPRISES

### Agro-alimentaire

ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande rue

tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60

courriel : allangum@allandetrobert.fr

Internet : www.allandetrobert.fr

### Téléphonie & Internet

AKEO Télécom (*Groupe CAT SA*) • 66, Grande rue

tél. : 02 32 77 28 88 • fax. : 02 32 77 29 55

courriel : relation.client@akeo.fr

Internet : www.akeo.fr

## MARCHÉ LOCAL

**Poissons, volailles, fruits & légumes, fromages,**

**vins et accessoires de mode...**

• Jeudis matins : 7 h - 12 h 30

Parking de la Maison de village

## MÉDICAL

**Infirmières D.E.**

Sylvie GOULAY & Nicole SAUNIER

tél. : 02 32 52 58 72

Cabinet : 81, Grande rue

• sur rendez-vous uniquement.

## RESTAURATION

**L'Auberge des Pêcheurs** ( \*\* Michelin\* )

Raphaël TRICOTEAUX • 122, Grande rue

tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27

courriel : auberge-des-pecheurs@orange.fr

Fermé le Dimanche soir, Lundi soir et le Mardi

## SERVICES

**Apiculteurs • SOS Essaim d'abeilles**

Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, rue de la Roque

tél. : 02 32 53 47 10

**Architecte**

Gérard MAYEUR • 32, rue du Barrage

tél. : 02 32 52 63 76

**Coiffeuse à domicile**

Fanny HENOCH • *Mobicoff* - sur RDV

mob. : 06 23 45 03 44

**Documentaliste juridique**

Eric COURDAVAULT • 134, Grande rue

tél. : 02 32 77 47 31 • mob. : 06 60 70 07 15

**Équipement audiovisuel et de garage**

Franck LEFÈVRE *Technik Design Service*

12, rue des Ormetteaux

mob. : 06 73 78 48 53 • fax. : 02 32 53 13 16

courriel : franck.lefevre27@wanadoo.fr

**Nettoyage résidences, bureaux, commerces,**

**collectivités**

Carmen CONTI *Entreprise CONTI C.* • 8, rue de Seine

mob. : 06 80 50 82 10

Internet : www.nettoyage-conti-27.fr

courriel : conticarmen@sfr.fr

**Sécrétariat - assistance maîtres d'œuvre bâtiment**

Évelyne DERLON *AssistaDom* • 95, Grande rue

mob. : 06 83 00 50 24

## SUDOKU'S33

7	3	8	6	1	2	5	9	4
9	4	2	3	7	5	6	1	8
5	1	6	4	8	9	7	3	2
6	8	4	9	3	7	1	2	5
3	2	9	1	5	8	4	7	6
1	5	7	2	4	6	9	8	3
8	6	6	7	9	4	2	5	1
2	9	1	5	6	3	8	4	7
4	7	5	8	2	1	3	6	9

3	4	2	1	7	5	9	6	8
5	1	6	8	9	3	7	2	4
7	8	9	6	2	4	1	5	3
1	2	7	5	3	6	8	4	9
8	6	5	4	1	9	3	7	2
9	3	4	7	8	2	5	1	6
2	5	8	9	4	1	6	3	7
6	9	3	2	5	7	4	8	1
4	7	1	3	6	8	2	9	5

6	9	3	1	7	5	2	4	8
2	5	8	9	4	6	1	7	3
4	1	7	2	8	3	5	9	6
1	7	5	4	3	8	6	2	9
8	6	9	7	1	2	3	5	4
3	4	2	5	6	9	7	8	1
5	2	4	6	9	1	8	3	7
7	3	6	8	5	4	9	1	2
9	8	1	3	2	7	4	6	5

9	1	6	5	8	4	7	3	2
8	7	3	6	9	2	4	1	5
2	5	4	7	3	1	6	9	8
7	4	9	2	6	5	3	8	1
5	3	2	1	4	8	9	6	7
6	8	1	9	7	3	2	5	4
4	9	8	3	5	7	1	2	6
3	2	7	8	1	6	5	4	9
1	6	5	4	2	9	8	7	3

## Soutien scolaire - Assistance administrative

Patrick LEWILLE • 12 bis, rue de Seine

mob. : 06 71 81 56 67

courriel : sap27950@orange.fr

## TOURISME

### Chambre d'hôtes

• Gérard & Jacqueline TILLET

11, rue des Loges

(pour 2 x , agrément *cléVacances*)

tél. : 02 32 52 71 15 • mob. : 06 13 54 48 91

courriel : gerardtillet@aol.com

### Location touristique

• Françoise CHAMPAGNE

3 rue de la Vieille Tour

(pour , piscine couverte)

tél. : 02 32 53 73 51 • mob. : 06 89 04 18 11

courriel : francoise.champagne@orange.fr

Internet : www.3p-home.com

• Odette COLOMBINI

6, rue des Ormetteaux

(pour , agrément *cléVacances*)

tél. : 01 46 03 60 36 • mob. : 06 62 64 60 36

• Michel & Évelyne LUCET

118, Grande Rue

(pour , agrément *Gîtes de France - n°880*)

tél. : 02 77 02 02 52 • mob. : 06 16 61 01 13

courriel : michel.lucet@sfr.fr

## URGENCES

**Appel d'urgence à partir d'un tél. mobile :** 112 (*Le 112 redirige sur les numéros 15, 17, 18, 115 et 119.*)

**Drogues Alcool Tabac Info Service :** 0800 23 13 13

**Eau - SOGEA (24h/24) :** 02 32 38 14 57

**EDF :** 0810 333 027

**Enfance maltraitée :** 119

**Gendarmerie :** 17 • Les Andelys : 02 32 54 03 17

**GrDF (Urgence GAZ) :** 0800 473 333

**Hôpital de Vernon :** 02 32 71 66 00

**Pompiers :** 18

**Référent citoyen :** Maxime Jacquetel

referentcitoyen@port-mort.com

**Samu :** 15

**Samu social :** 115

**SOS Médecin :** 02 32 33 32 32

**Soutien écoute Alzheimer :** 0811 112 112

**Violences conjugales :** 3919

## UTILES

**Caisse Primaire d'Assurance Maladie :** 3646

**France Télécom :** 1014

**Horloge parlante :** 3699

**Météorologie Nationale :**

0836 68 02 + N°. département

**Pôle emploi :** 3949

**SNCF (Horaires, informations, trains/lignes) :**

0836 676 869

**SYGOM (Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères)**

13, rue Lavoisier 27700 Les Andelys

tél. : 02 32 54 47 64 Internet : www.sygom.fr

**V.N.F. (Voies Navigables de France)**

3, chemin du Halage 27600 Gaillon

tél. : 02 32 53 91 83

### Pour apparaître ICI, il vous faut :

• Exercer une activité professionnelle ou associative domiciliée sur la commune de Port-Mort.

• Présenter une preuve officielle de cette activité (Kbis, attestation de la Chambre des Métiers, de l'URSSAF, etc. selon votre situation) au secrétariat de mairie.

Pour toutes modifications, contacter :

• Secrétariat de mairie : 02 32 52 61 46 - mairie@port-mort.com

## Mairie

87, Grande rue

tél. : 02 32 52 61 46 • fax : 02 32 77 23 16

courriel : mairie@port-mort.com

Internet : www.port-mort.com

### Horaires d'ouverture

Lundi : 18h00 - 19h00 | Mercredi : 10h00 - 12h00

Jeudi : 16h00 - 20h00 | Samedi : 09h00 - 12h00

## C.C.A.E.

Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs

13, rue Lavoisier 27700 LES ANDELYS

tél. : 02 32 71 25 20 | fax : 02 32 51 43 57

courriel : contact@cc-andelys.fr

Internet : www.cc-andelys.fr

### Horaires d'ouverture :

lundi - mardi - mercredi :

08h45 - 12h30 | 13h45 - 17h30

jeudi : 08h45 - 12h30 | 13h45 - 18h30

vendredi : 08h45 - 12h30 | 13h45 - 16h30

## Centre de Tri Postal

**En cas de fermeture du Relais Poste du Café de la Mairie les objets avisés pourront être retirés dès le jour même à partir de 14h.**

9, rue Lavoisier (à côté d'ALDI) 27600 AUBEVOYE

tél. : 02 76 76 00 10

### Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi : 8h30 - 10h15 | 13h30 - 17h30

samedi : 08h30 - 12h30

## Déchets verts

Arrêté préfectoral du 2 novembre 2010

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS

est **totale**ment interdit

du 15 mars au 15 octobre

et le reste de l'année

à moins de 50 m des habitations.

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS

est **interdit toute l'année.**

## Déchets ménagers

Collecte le **JEUDI** matin.

**Sortir sacs et conteneurs le MERCREDI SOIR**

**En cas de jour férié avant le jeudi ou le jeudi**

**même**, la collecte est décalée d'une journée.

**Sacs jaunes** de tri séparés disponibles en mairie

gratuitement (recyclables papier, etc.)

## Déchèterie

3 rue de l'étang - AUBEVOYE - tél. : 02 32 53 26 35

Horaires d'accès :

**HIVER** du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars

Lundi au Samedi | 08h30-11h45 • 14h00-16h45

**ÉTÉ** du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre

Lundi au Samedi | 08h30-11h45 • 14h00-17h45

### Modalités d'accès

Le formulaire pour obtenir votre vignette d'accès

est disponible **exclusivement à l'accueil de la**

**déchèterie.** Pièces à fournir : justificatif de domicile

et copie de la carte grise du véhicule concerné.

## Info Bruits

Par arrêté préfectoral du 17 juin 1998,

LES BRUITS MOMENTANÉS

DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE

sont encadrés par des heures où ils peuvent être effectués :

**du LUNDI au VENDREDI**

8h30 | 19h30

pour les particuliers : coupure de 12h à 14h

**SAMEDI**

9h00 | 12h00 - 15h00 | 19h00

**DIMANCHE et JOURS FÉRIÉS**

10h00 | 12h00

## Ligne 220 TOURNY-LES ANDELYS-GAILLON-VERNON

### Horaires 2016/2017 du 22 août 2016 au 23 août 2017

#### Vers → VERNON

Jours de fonctionnement	Lu-Sa	Lu-Sa*	Lu-Sa
<b>Période de validité</b>	<b>PS / PVS / VS</b>		
GAILLON / Lycée A. Malraux	06:37	12:19	17:37
AUBEVOYE / Av. de l'Europe	06:43	12:26	17:47
<b>PORT-MORT :</b>			
• Vieille côte	06:51	12:32	17:53
• Mairie	06:52	12:33	17:56
• Ancienne mare	06:53	12:34	17:57
• La ferme	06:54	12:35	17:58
VERNON / Gare Routière	07:07	12:50	18:14

#### Vers → AUBEVOYE → GAILLON

Jours de fonctionnement	Lu-Ve	Lu-Sa	Lu-Sa*	Lu-Sa
<b>Période de validité</b>	<b>PS PS / PVS / VS</b>			
VERNON / Gare Routière	07:17	08:20	15:40	18:30
<b>PORT-MORT :</b>				
• La ferme	07:27	08:32	15:52	18:46
• Ancienne mare	07:28	08:33	15:53	18:47
• Mairie	07:29	08:34	15:54	18:48
• Vieille côte	07:30	08:35	15:55	18:49
AUBEVOYE / Av. de l'Europe		08:40	16:02	18:57
GAILLON / Lycée A. Malraux	07:44	08:43	16:07	19:02

#### ↳ Légendes

\* : Ne circule que les mercredis et samedis au mois d'août.

PS : Période scolaire

PVS : Petites vacances scolaires

VS : Vacances d'été

#### ↳ Vacances scolaires

Toussaint > 20/10/2016 au 02/11/2016 inclus

Noël > 18/12/2016 au 02/01/2017 inclus

Hiver > 12/02/2017 au 26/02/2017 inclus

Printemps > 09/04/2017 au 23/04/2017 inclus

Début vacances d'été > 09/07/2017



CONSEIL MUNICIPAL | Maire Christian LORDI | Adjoints : 1- Gilles

AULOY 2- Alain TRÉGLOS 3- François LABIGNE 4- Évelyne LUCET | Conseillers

Christian CHOMIENNE - Pascale LACHINE - François LEHALLEUR - Jean-Louis

MANSOIS - Maryse MATIAS-CAETANO - Gérard MOREAU - Alain SALLES |

PERSONNEL COMMUNAL | Secrétaire de mairie Josiane LORDI

| Agents d'entretien Patricia CLERFEUILLE - Laura FOULON - David LIGNY |

Surveillantes cantine / entretien locaux Séverine ALLAMANCHE - Estelle

BLANCHARD - Édith DELAPLACE - Marjory LHUILLIER - Graziella ROGER |

Technicien informatique Alain CLERFEUILLE

MENTIONS LÉGALES | Périodique communal trimestriel rédigé, édité

et imprimé par la commune de Port-Mort (27-Eure) Directeur de Publication

Christian LORDI Vice-président de la commission communication Évelyne

LUCET Membres Gérard MOREAU - Alain SALLES Comité consultatif Guillemette

ALQUIER - Alain CLERFEUILLE - Jean-Paul CROIZÉ - Pauline PITOU Maquette

Alain CLERFEUILLE Parution Trimestrielle Tirage ~460 exemplaires | Dépôt légal

Novembre 2016 | Courriel journal@port-mort.com



Flashez pour découvrir !

www.port-mort.com

